

PFEV III – Bank of Africa

Lieu :
Maroc

Identifiant du Projet :
55894

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date de décision sur l'approbation :
12 mars 2025

Statut :
En attente d'approbation

Date de publication du document de synthèse du Projet (DSP) en langue anglaise :
20 février 2025

Comme le permet le paragraphe 2.6 du chapitre III de la Politique d'accès à l'information, la divulgation du présent DSP a été reportée en conformité avec le paragraphe 1.4.4 de la Directive sur l'accès à l'information.

Description du Projet

Octroi d'un prêt non garanti de premier rang d'un montant maximum de 35 millions d'euros en faveur de BMCE – Bank of Africa (« BOA »), dans le cadre d'un dispositif « PFEV + » de 70 millions d'euros (comprenant également un prêt de 35 millions d'euros au titre du PFEV de taille moyenne). Un cofinancement à hauteur de 8,75 million d'euros devrait être apporté par le Fonds vert pour le climat (« FVC »). Un ensemble complet de subventions incitatives et de mesures d'assistance technique sera par ailleurs financé par l'Union européenne, dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »), ainsi que par le FVC. Le montant de ce prêt sera utilisé par BOA et sa filiale de crédit-bail Maghrebail pour accorder des crédits à des entreprises privées afin de leur permettre d'investir dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en tenant compte de la dimension du genre.

Objectifs du Projet

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement de l'économie verte au Maroc, dans la mesure où il aidera les MPME et les entreprises de taille intermédiaire marocaines à investir dans des sous-projets liés à l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en tenant compte de la dimension du genre. Il concernera plus particulièrement, entre autres, les énergies renouvelables à petite échelle,

l'efficacité énergétique, les bâtiments verts, l'économie circulaire, les investissements dans l'adaptation au changement climatique (et notamment l'utilisation rationnelle de l'eau et la gestion durable du foncier), la numérisation et les investissements dans l'économie bleue.

Impact sur la transition

Score de l'impact attendu sur la transition (IAT) : 65

L'impact sur la transition devrait relever de la qualité « verte » au titre du Programme-cadre régional FVC PFEV – Maroc III.

Qualité « verte » : le Programme-cadre et les transactions proposées favoriseront la transition du Maroc vers une économie durable sur le plan environnemental, à faible émission de carbone et résiliente face au changement climatique.

Client

BANK OF AFRICA SA

BMCE – Bank of Africa (« BOA »), banque commerciale privée constituée en société anonyme au Maroc. BOA est présente au Maroc, dans 20 pays africains, ainsi qu'en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. BOA est la troisième banque du Maroc et détient une part de marché d'environ 17 % en termes d'actifs, de prêts et de dépôts. BOA, société cotée à la Bourse de Casablanca, affiche une capitalisation boursière d'environ 4,1 milliards d'euros en janvier 2025.

Financement de la BERD

26 250 000,00 euros

Coût total du Projet

35 000 000,00 euros

Additionnalité

Le Projet offre une combinaison i) de financement à long terme, ii) d'assistance technique et iii) de subventions incitatives au profit des sous-emprunteurs dans le cadre d'un programme complet qui encourage les investissements du secteur privé dans les technologies et les services verts, à faible émission de carbone et résilients face au changement climatique, iv) en tenant compte de la dimension du genre.

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2019). BOA est un client existant de la BERD qui présente des performances environnementales et sociales (E&S) satisfaisantes au vu des risques actuels. BOA dispose d'une politique E&S bien établie et publie sur son site Internet ses rapports annuels, qui traitent notamment de ses performances E&S. BOA devrait maintenir son système de gestion E&S, afin d'évaluer, de gérer et de surveiller avec efficacité les risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux sous-projets qu'elle finance. BOA doit continuer de se conformer aux exigences de performance (EP)

2, 4 et 9 de la BERD et notamment de respecter la Liste d'exclusion pour des raisons environnementales et sociales et la Liste de signalement à l'intention des IF de la BERD figurant dans de la Politique environnementale et sociale 2019 de la BERD. Elle doit par ailleurs continuer de soumettre à la Banque des rapports E&S annuels. Les sous-emprunteurs financés par les prêts de BOA doivent se conformer à la réglementation nationale en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de travail.

Lorsque des fonds provenant de la BERD sont utilisés pour financer des sous-projets solaires, ces derniers devront être gérés conformément aux critères d'éligibilité environnementaux et sociaux de la BERD pour les sous-projets/sous-investissements portant sur l'énergie solaire, consultables sur le site Internet de la Banque.

Coopération technique et financement sous forme de subvention

Ce mécanisme de financement s'accompagne i) d'un dispositif d'assistance technique au profit de BOA destiné à la préparation, la mise en œuvre, la vérification et le suivi du Projet (financé par le FVC et par l'Union européenne dans le cadre du Programme de décarbonisation et de résilience climatique du Maroc (« MDCR »)), ii) de subventions incitatives accordées aux sous-emprunteurs afin de les inciter à se tourner vers des technologies et des services verts, à faible émission de carbone et résilients face au changement climatique (financées par l'Union européenne au titre du MDCR), et iii) de formations sur mesures aux technologies et financements verts à l'intention des femmes sous-emprunteurs.

Contact au sein de l'entreprise

Ibtissam Kaghat
ikaghat@bankofafrica.ma
+212 522 49 85 57
<https://www.bankofafrica.ma/>
140 Avenue Hassan II, Casablanca, Grand Casablanca 20060

Dernière mise à jour du DSP en langue anglaise

20 février 2025

Comprendre la Transition

Pour en savoir plus sur l'approche de la BERD quant à la mesure de l'impact sur la transition, [cliquer ici](#).

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les opportunités commerciales avec la BERD (hors passation de marchés), nous contacter :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Pour les Projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD, ou :

Tél : +44

20

7338

6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Les questions spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaires de contact](#) de la BERD.

Politique environnementale et sociale (PES)

La [PES](#) et les Exigences de performance (EP) y afférentes définissent les modalités de mise en œuvre par la BERD de son engagement en faveur de la promotion d'un « développement sain et durable du point de vue de l'environnement ». La PES et les EP contiennent des dispositions spécifiques exigeant des clients qu'ils se conforment à la législation nationale applicable en matière d'information et de consultation du public, et qu'ils mettent en place un mécanisme de règlement des griefs pour recueillir les problèmes et les plaintes des parties prenantes, et en faciliter la résolution, en particulier concernant la performance environnementale et sociale du client et du Projet. En fonction de la nature et de l'ampleur des risques et impacts environnementaux et sociaux du Projet, la BERD demande en outre à ses clients de communiquer les informations qui s'avèrent nécessaires concernant les risques et impacts des Projets, ou de mener des consultations pertinentes auprès des parties prenantes concernées puis d'examiner leurs réactions et d'y répondre.

Pour plus d'informations à propos des pratiques de la BERD dans ce domaine, consulter la [PES](#).

Intégrité et conformité

Le ou la Responsable de la déontologie de la BERD encourage une bonne gouvernance et assure l'application des normes d'intégrité les plus rigoureuses à toutes les activités de la Banque, en conformité avec les meilleures pratiques internationales. Des vérifications au titre de l'obligation de diligence sont effectuées pour contrôler l'intégrité de tous les clients de la Banque afin d'établir que les projets ne présentent pas de risques inacceptables, en termes d'intégrité ou de réputation, pour la Banque. La BERD est convaincue que l'identification et la résolution des problèmes pendant les phases d'évaluation et d'approbation des projets constituent le moyen le plus efficace d'assurer l'intégrité des transactions de la Banque. Le ou la Responsable de la déontologie joue un rôle essentiel dans ces efforts de prévention, tout en contribuant au contrôle des risques en matière d'intégrité associés aux Projets une fois les investissements réalisés.

Le ou la Responsable de la déontologie est également chargé(e) d'enquêter sur les allégations de fraude, de corruption ou de manquement dans le cadre des Projets financés par la BERD. Toute personne, interne ou externe à la Banque, suspectant un cas de fraude, de corruption ou de manquement, peut le reporter par écrit au ou à la

Responsable de la déontologie de la BERD, en envoyant un courriel à l'adresse électronique compliance@ebrd.com. Tout signalement, même anonyme, fera l'objet d'un suivi par le ou la Responsable de la déontologie et sera examiné. Les signalements peuvent être rédigés dans toutes les langues de la Banque et de ses pays d'opérations. Les informations transmises doivent l'être en toute bonne foi.

Politique d'accès à l'information (PAI)

La PAI définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations, depuis son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Consulter la page concernant la [Politique d'accès à l'information](#) sur le site Internet de la BERD pour savoir quels types d'informations sont disponibles en ligne.

Les demandes d'informations spécifiques peuvent être envoyées via l'un des [formulaire de contact](#) de la BERD.

Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP)

Si les efforts pour aborder des préoccupations environnementales, sociales ou de divulgation au public avec le Client ou la Banque (par exemple via le mécanisme de règlement des griefs du Client au niveau du Projet, ou bien via un échange direct avec la Direction de la Banque) n'ont pas abouti, les personnes ou organisations peuvent adresser leurs préoccupations au Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets (MIRP) de la BERD.

Le MIRP examine en toute indépendance les problèmes liés aux Projets qui auraient provoqué, ou seraient susceptibles de provoquer, un préjudice. L'objectif du Mécanisme est : d'encourager le dialogue entre les parties prenantes du Projet en vue de la résolution de problèmes environnementaux, sociaux ou de divulgation au public ; de déterminer si la Banque a respecté sa [Politique environnementale et sociale](#) et les dispositions spécifiques aux Projets de sa [Politique d'accès à l'information](#) ; et le cas échéant, de remédier à tout cas de non-conformité à ces politiques, tout en prévenant un futur problème de non-conformité de la Banque.

Consulter la page Internet du [Mécanisme indépendant de responsabilisation dans le cadre des projets](#) pour en apprendre plus sur le MIRP et son mandat, pour connaître les modalités de [dépôt d'un Recours](#), ou pour contacter le MIRP par courriel à l'adresse ipam@ebrd.com afin d'obtenir des conseils ou des précisions sur le MIRP et le dépôt d'un recours.